

A l'attention de Monsieur le Conseiller communal
Oualaouch

Anderlecht, 18 mars 2026

VOTRE CORRESPONDANT.E : Deblomme Samantha
NOS RÉF. Questions écrites 2026

OBJET : RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE CONCERNANT LA RÉOUVERTURE DE LA PLACE DU CONSEIL

Monsieur le Conseiller communal Oualaouch,

Par la présente, nous vous revenons concernant votre question autour de la fermeture de l'embranchement de la place du Conseil à la circulation automobile.

Il y a en réalité deux embranchements de la place du Conseil qui ont été fermés à la circulation automobile dans le cadre de deux projets distincts que nous détaillons ci-dessous.

Historiquement, une voirie dans le prolongement de la rue Raphaël, accessible à la circulation automobile en longeant la Maison communale, permettait de relier le carrefour de la rue Van Lint et de Fiennes avec la rue Georges Moreau. De l'autre côté de la place du Conseil, la place était continue jusqu'aux façades et il n'y avait donc pas accès reliant la rue Rossini au carrefour des rues de Fiennes et de la Clinique.

C'est dans le cadre du permis déposé par Beliris que ces accès ont été modifiés. En effet, le réaménagement de la place du Conseil a été réalisé dans le cadre du contrat de quartier "Conseil" de 2004 à 2008 pour un montant de 1.600.000,00€. Elle a été achevée en 2010 et comprenait le réaménagement des trottoirs, des zones de stationnement, l'abattage et la replantation des arbres. L'accès motorisé longeant la Maison communale a été fermé et un tronçon de voirie a été créé de l'autre côté de la place. Ce réaménagement a permis la création d'un véritable parvis devant la Maison communale ainsi qu'une perspective sur ce bâtiment historique.

Pendant la pandémie de COVID-19, la ministre de la Mobilité a adressé un courrier aux communes bruxelloises daté du 15 avril 2020 afin d'apporter un soutien régional pour l'installation de zones résidentielles, de zones cyclables ou d'autres solutions permettant d'offrir plus d'espace de distanciation sociale pendant cette période.

CONTACT

Service Développement Urbain et Mobilité
mobilite@anderlecht.brussels
02 436 66 52

Administration communale d'Anderlecht
Place du Conseil 1,
1070 Anderlecht

www.anderlecht.be
info@anderlecht.brussels
0 800 9 1070

Le Collège des Bourgmestre et Echevins, souhaitant offrir plus d'espaces de promenade extérieurs et de zones apaisées aux habitants du quartier de Cureghem, particulièrement densément peuplé, a approuvé la réalisation du projet "Place System". C'est dans ce cadre que plusieurs zones de rencontres ont été créées et que l'accès de la place du Conseil entre les rues de Fiennes et Rossini a été fermé.

Le projet comportait plusieurs variantes qui ont été envoyées à la Police et au SIAMU et discutées lors d'une réunion le 17 avril 2020. Elle s'est conclue par la mise en place de zone résidentielles et de deux fermetures : l'une au square Pequeur et l'autre au niveau de la place du Conseil.

En 2022, dans le cadre du quartier apaisé Cureghem, le Collège des Bourgmestre et Echevins a maintenu cette fermeture en place depuis deux ans comme une situation de fait. Un appel à projets a été lancé afin de permettre aux associations de quartier de s'approprier les espaces publics créés par le plan de circulation. C'est dans ce cadre qu'une des asbl participant au projet a repeint les blocs de béton existants avec un groupe d'habitants et d'enfants.

Une analyse de la situation actuelle confirme l'utilité de maintenir cette fermeture pour différentes raisons. La première concerne la sécurité routière au niveau de la traversée piétonne située au croisement de la rue de Fiennes avec la place du Conseil. Cette traversée est très utilisée notamment par les parents et enfants de l'Institut Notre-Dame. La fermeture de ce tronçon permet de simplifier le carrefour en réduisant le nombre de flux dans ce carrefour, réduisant de ce fait les points de conflits potentiels.

La deuxième raison justifiant le maintien de cette fermeture est l'importance du flux de piétons sur cet axe. En effet, la rue de Fiennes, la rue de la Clinique et la rue Van Lint sont classés comme des axes "Piéton PLUS" indiquant des cheminements piétons structurants. L'espace limité par les blocs de bétons et les blocs eux-mêmes (comme assises) sont dans les faits utilisés par les habitants du quartier, les parents et enfants se rendant à ou quittant l'école ou encore des usagers des transports en commun attendant le tram à l'arrêt "Conseil".

Troisièmement, une dropzone a été créée entre les blocs de béton et celle-ci est actuellement fortement utilisée par les usagers de trottinettes partagées.

Enfin, rouvrir ce tronçon créerait un flux de trafic de transit. Comme la rue Brogniez est en sens unique, toutes les voitures utiliseront cet embranchement pour éviter la rue Bara particulièrement lorsque celle-ci est embouteillée. Par ailleurs, la rue Van Lint est facilement accessible depuis la rue Georges Moreau et la rue de l'Instruction. Elle est à double sens et son accessibilité n'est donc pas impactée par la fermeture de cet embranchement.

Concernant les détours engendrés par cette fermeture, prenons quelques exemples d'itinéraires en comparant la situation actuelle avec fermeture à la situation de 2019 quand ce tronçon était ouvert en sens unique :

Un trajet en voiture démarrant de la rue de la Clinique n° 104 et souhaitant se rendre à la rue Georges Moreau n° 3 prend actuellement 2 à 3 min pour parcourir 750 m en voiture. Si ce tronçon était rouvert, ce même trajet prendrait entre 1 à 2 min pour parcourir 250 m. À pied, la distance reste inchangée et prend environs 4 min.

CONTACT

Service Développement Urbain et Mobilité
mobilite@anderlecht.brussels
02 436 66 52

Administration communale d'Anderlecht
Place du Conseil 1,
1070 Anderlecht

www.anderlecht.be
info@anderlecht.brussels
0 800 9 1070

Un autre trajet démarrant de la rue de Fiennes n° 79 vers la rue Georges Moreau n° 3 qui prend actuellement 1 à 2min pour parcourir 550 m en voiture. Si ce tronçon était rouvert, ce même trajet prendrait entre 30 sec et 1 min pour parcourir 210 m si le tronçon était rouvert. À pied, la distance reste inchangée et prend environs 3 min.

Un dernier trajet, démarrant de la rue de la Clinique n°18 vers la rue Georges Moreau n°70 qui prend actuellement 5 à 7min pour parcourir 1,8 km en voiture. Si ce tronçon était rouvert, ce même trajet prendrait entre 3 et 4 min pour parcourir 900 m si le tronçon était rouvert. À pied, la distance reste inchangée et prend environs 12 min.

Pour toutes ces raisons, l'analyse technique confirme que le maintien de cette fermeture en place depuis 6 ans reste pertinent à ce jour.

Veuillez agréer, Monsieur le conseiller, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Par ordonnance :
Le Secrétaire communal,

Par délégation :
L'Échevine de la Mobilité,

Marcel VERMEULEN

Halina BENMRAH

CONTACT

Service Développement Urbain et Mobilité
mobilit@anderlecht.brussels
02 436 66 52

Administration communale d'Anderlecht
Place du Conseil 1,
1070 Anderlecht

www.anderlecht.be
info@anderlecht.brussels
0 800 9 1070